



Questions and Answers / Questions et Réponses

Question 1 : It is unclear whether catering (provision of meals and all associated kitchen operations) is required and to be included.

Answer 1 : Solicitation W8484-199424 does not include the provision of catering services. Please refer to the RFP Statement of Work at Annex "A" for detailed information of the services required under this solicitation.

Question 1 : Il n'est pas clair que des services de traiteur sont requis et s'ils doivent être fournis (offre de repas et toute autre activité en cuisine connexe).

Réponse 1 : La demande de soumissions W8484-199424 ne prévoit pas la prestation de services de traiteur. Veuillez-vous référer à l'énoncé des travaux de la demande de propositions fourni à l'annexe A, pour obtenir de l'information détaillée sur les services requis.

Question 2 : Is an airport hangar required?

Answer 2 : Solicitation W8484-199424 does not include the provision of an airport hangar. Please refer to the RFP Statement of Work at Annex "A" for detailed information of the services required under this solicitation.

Question 2 : Un hangar d'aéroport est-il requis?

Réponse 2 : La demande de soumissions W8484-199424 ne prévoit pas la mise à disposition d'un hangar d'aéroport. Veuillez-vous référer à l'énoncé des travaux de la demande de propositions à l'annexe A, pour obtenir de l'information détaillée sur les services requis.

Question 3 : Is the expectation hard wall (mobile 'ATCO' style structures) or soft wall (tent accommodation)?

Answer 3 : A hard wall or a soft wall structure would suffice if it meets the following criteria:

- a. The structure is both heated and insulated.
- b. Can withstand winds in excess of 50 km/hr.
- c. Have at a minimum two entrances/exits.
- d. Minimum height requirement is 7'6".
- e. Soft wall structure to be Quonset style or similar to allow people to stand.

Question 3 : Vous attendez-vous à des murs rigides (structures mobiles de type ATCO) ou à des parois souples (tentes)?

Réponse 3 : La structure peut avoir des murs rigides ou des parois souples, pour autant qu'elle respecte les critères suivants :

- a. Elle est chauffée et isolée.
- b. Elle peut supporter des vents de plus de 50 km/h.
- c. Elle est dotée d'au moins deux entrées ou sorties.
- d. Elle a une hauteur minimale de 2,32 m (7,6 pi).
- e. Si les parois sont souples, ce doit être une structure de type Quonset ou similaire permettant de se tenir debout.